

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE)



INTRODUCTION

« Investir dans la connaissance et pour la jeunesse, c'est faire le pari de la réussite étudiante, dans un pays où l'ascenseur social est en panne. C'est faire le pari de la compétitivité, dans un monde en pleine mutation technologique, scientifique, économique, sociétale et environnementale » rappelle Geneviève FIORASO, lors de la présentation de la loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013.

Décliner cette ambition au niveau territorial, tel est l'objectif du Schéma Régional de l'enseignement supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE). Créer une dynamique porteuse de réussite pour les étudiants en région Centre, développer les synergies efficaces entre formation et monde socio-économique, favoriser l'attractivité de l'enseignement supérieur sur le territoire apparaissent comme les axes majeurs de ce schéma.

La vision prospective du schéma s'appuie sur une analyse précise des spécificités de l'enseignement supérieur en région Centre, laquelle souligne, en premier lieu, la nécessité de consolider le continuum « Bac -3, Bac +3 ». Trop souvent encore, le baccalauréat est perçu comme une fin en soi. Par crainte de l'échec, de conditions matérielles difficiles ou tout simplement par déficit d'ambition et méconnaissance de la formidable ouverture que procure un diplôme de l'enseignement supérieur, une part non négligeable des néo-bacheliers ne poursuit pas dans le supérieur. Aussi, le SRESVE, s'attache à répondre pleinement aux questions relatives à l'existence d'une offre adaptée, à l'accompagnement des étudiants, à la sécurisation des parcours ainsi qu'à la qualité de vie.

Deux documents complémentaires, à venir, mettront respectivement l'accent sur l'innovation et la recherche. L'ensemble constituera le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, dont la loi confie la responsabilité aux Régions, en cohérence avec les stratégies nationales, et en concertation avec les collectivités locales concernées.

La Stratégie Régionale de l'Innovation actuellement en cours de révision dans le contexte de l'élaboration des programmes opérationnels pour les fonds structurels européens 2014-2020, constituera le premier document.

La mise en perspective des grands axes de la recherche en région Centre et des actions menées pour soutenir son développement, sera quant à elle retracée dans le volet recherche du Contrat de Plan, constituant le deuxième document.

Le SRESVE est avant tout le fruit d'une coopération très forte entre le Rectorat, la communauté d'universités et établissements Centre-Val de Loire Université et la Région Centre. La question de l'enseignement supérieur nécessite, en effet, une concertation

particulière, à la fois entre les différents opérateurs de formation et les collectivités locales attachées à son développement. Plus que n'importe quel autre sujet sans doute, le besoin d'unir les initiatives, de les fédérer et de les orienter dans une même direction s'est imposé et a permis un travail productif, chacun apportant ses compétences et ses moyens. Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante n'a pas vocation à remplacer l'un ou l'autre des acteurs. Il apporte à la fois un état des lieux commun, des objectifs partagés et un plan d'actions coordonnées à mettre en place. Cette dynamique de coopération renforcée pose ainsi les bases de la future communauté d'universités et établissements, qui viendra concrétiser le concept d'université fédérale mis en avant dans le SRADDT.

La volonté affichée depuis l'adoption du SRADDT d'augmenter le nombre d'étudiants en région Centre pour atteindre 70 000 en 2020, constitue l'ambition première du schéma. Derrière la hausse des effectifs se joue, en effet, la possibilité de maintenir un maillage territorial équilibré de l'offre de formation tout en assurant le développement des domaines d'excellence. Par les actions qu'il propose, par les instances qu'il met en œuvre, ce schéma vise à enclencher des dynamiques régionales à même d'attirer plus d'étudiants. Toutefois, le schéma n'a pas vocation à être un document de programmation immobilier et à se substituer aux travaux de préparation du prochain Contrat de Plan Etat Région.

La place accordée à la vie étudiante au sein du schéma répond, précisément, à la volonté de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur en région. Mais au-delà, il s'agit d'affirmer que la qualité de vie représente un facteur clé de la réussite. Les engagements des différents acteurs et financeurs (Région, collectivités, Etat, établissements, CROUS, ...) en la matière sont importants et diversifiés (aides à la mobilité, dotations informatiques, aide à la mutuelle santé, investissement dans les bâtiments, ...). Le schéma est l'occasion de rassembler tous les dispositifs pour mieux les articuler et permettre à chaque étudiant d'être mieux accompagné dans sa scolarité. En particulier, la région se veut exemplaire dans l'accueil des étudiants en situation de handicap au nom de l'égalité forte à laquelle elle est attachée.

L'un des enjeux majeurs est naturellement d'associer territoires et enseignement supérieur par constitution ou consolidation de sites décentralisés, vecteurs à la fois d'aménagement du territoire et d'enseignement de qualité. Il importe aujourd'hui que se construisent sur ces sites des rapprochements entre les filières universitaires, les écoles et autres opérateurs de formation pour permettre l'affirmation d'écosystèmes locaux cohérents. C'est par ce travail qu'il sera possible d'offrir à tous les jeunes l'opportunité d'accéder à des formations supérieures, y compris près de chez eux, et de participer à l'élévation du niveau de formation et de qualification. Dans ce contexte, l'objectif d'avoir, pour chaque

département, la présence d'une formation d'ingénieurs est déjà en passe d'être atteinte avec le projet de Polytech' à Chartres.

Les dispositions prévues par la loi pour l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013 vont entraîner la mutation des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en communautés d'universités et établissements (COMUE), et conforteront les ambitions décrites. Loin d'être le point final, le SRESVE a vocation à être le point de départ de l'ensemble des politiques publiques pour l'enseignement supérieur en région Centre pour les années qui viennent.

I. CARACTERISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN REGION CENTRE : UN DIAGNOSTIC CONTRASTE

L'élévation des qualifications et le renforcement des compétences constituent un enjeu premier pour la région. Or, malgré une progression lors des rentrées 2011 et 2012, les effectifs étudiants restent en-deçà de ce que la démographie et la dynamique économique et sociale de la région Centre permettraient d'envisager.

Il importe donc d'appréhender plus précisément les origines de cette insuffisance des effectifs étudiants (facteurs démographiques et géographiques, manque d'ambition, contexte socio-économique, inadaptation de l'offre, histoire et réalité sociale de cette région, etc.) pour construire les réponses les plus appropriées et les mieux à même de faire évoluer cette situation.

1.1 DEFICIT DES EFFECTIFS ETUDIANTS

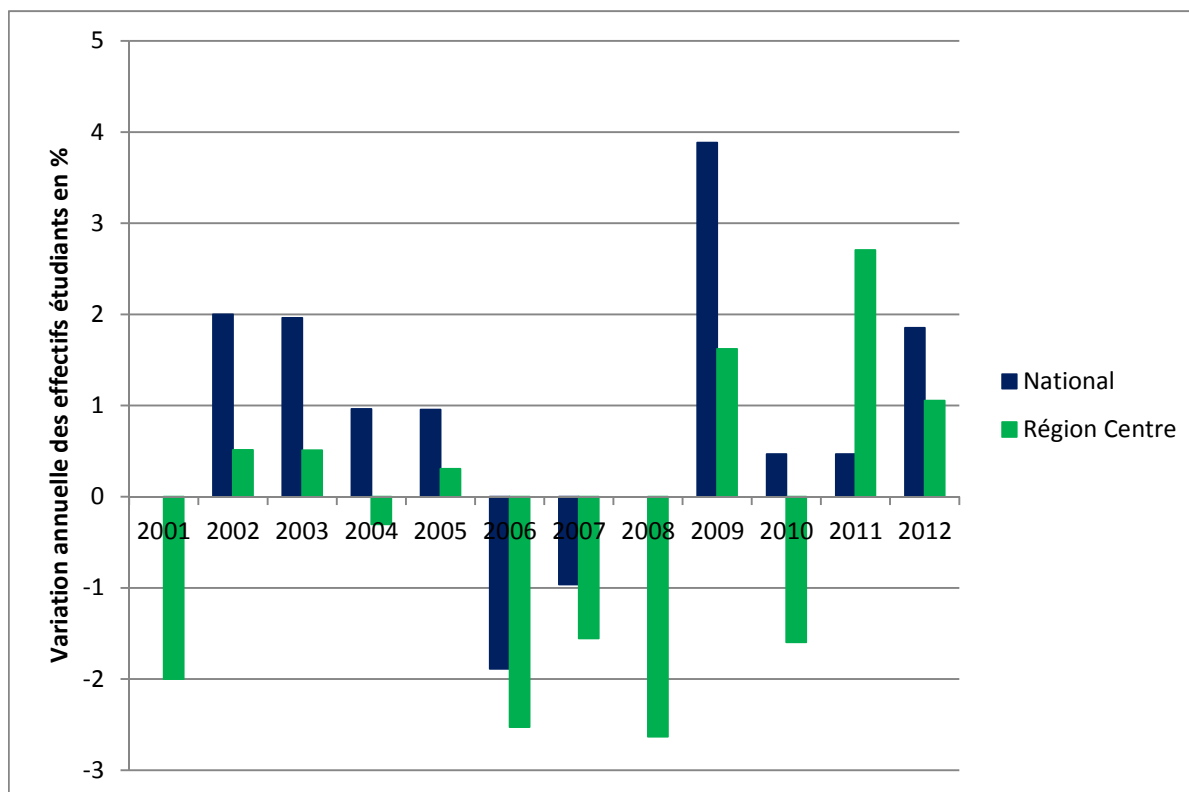
D'une superficie de 39 151 km², composée de six départements, la région Centre est marquée par l'étendue et la diversité de son territoire. La population, peu dense (65,2 hab/km² contre 116,1 hab/km² au niveau national) est caractérisée par une inégale répartition géographique (l'Indre-et-Loire et le Loiret regroupant à eux seuls près de 50% de la population) et par le vieillissement de certains de ses territoires (taux de variation annuel moyen +0,4% contre 0,6% au niveau national). Ainsi la part des moins de 25 ans est-elle également inférieure à la moyenne nationale 29,5%, en région Centre contre 30,8% au national.

Evolution des effectifs étudiants en région Centre

2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Part de l'académie dans le total national
55 828	54 592	56 199	56 796	2,4%

Pour autant, cette réalité du dynamisme démographique ne saurait à elle seule expliquer la faiblesse du nombre d'étudiants en région.

Au nombre de 56 796 au cours de l'année scolaire 2012-2013, les effectifs ont diminué plus fortement qu'au niveau national sur la période 2005 à 2008. La progression positive des années 2011-2012-2013 n'a pas permis de corriger les écarts observés entre 2000 et 2009 avec le niveau national.



En 2009, ce sont ainsi 18 150 étudiants supplémentaires qui auraient pu être accueillis au regard des attendus si la population des 16-24 ans avait eu des taux de scolarisation identiques à ceux qui prévalent au niveau national.

	Académie	National
Taux de scolarisation des 16-24ans	49,2%	54,8%
Dont taux de scolarisation dans le secondaire	30,4%	29,1%
Dont taux de scolarisation dans le supérieur	18,8%	25,7%

La faiblesse des effectifs étudiants résulte du cumul de plusieurs phénomènes. Au terme de la scolarité obligatoire, on note une surreprésentation des orientations en CAP dont la finalité est l'insertion professionnelle immédiate. Ainsi, la part des élèves poursuivant dans les filières générales et technologiques des lycées est inférieure à la moyenne nationale, ce qui entame d'autant le potentiel d'élèves à même de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

A ce premier élément s'ajoute un taux de poursuite des néo bacheliers inférieur à la moyenne nationale.

Enfin, une part non négligeable (27,4 % en 2012) des néo-bacheliers d'Orléans-Tours poursuit ses études hors académie, sorties compensées seulement pour moitié par les entrées des néo-bacheliers en provenance des autres académies. La situation géographique

de la région Centre, entourée de huit autres régions dont l'Île-de-France, constitue à cet égard une réalité particulière.

Devenir à la rentrée n des élèves inscrits en 3^{ième} à la rentrée n-1 (*public+privé, apprentissage et agriculture compris*)

	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	académie	FM	académie	FM	académie	FM	académie	FM
CAP	14,6%	13,4%	15,1%	13,1%	15,4%	13,2%	14,7%	12,7%
BEP	4,1%	4,5%	4,2%	4,2%	néant	néant	néant	néant

FM = France Métropolitaine - Suppression du niveau BEP en 2011-2012

Taux de poursuite d'études des bacheliers (public et privé)

%	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Académie	72,2	71,8	70,7	72,4	72	69,1	66,8
National	74,5	73,3	73,8	74,5	74,9	71,9	69,3

Tous lieux d'études confondus

De ces premiers constats, il ressort plusieurs priorités :

- ⇒ La nécessité de développer l'ambition scolaire, de donner à voir la diversité des parcours et de convaincre de la plus-value apportée par la détention d'un diplôme
- ⇒ La nécessité d'accroître l'attractivité des formations offertes dans la région Centre

1.2 REPARTITION DES ETUDIANTS DANS LES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION

La région se caractérise par la **forte attractivité des filières professionnelles courtes**. **STS et IUT** représentent 21,9% des effectifs contre 14,9% au niveau national, et celle des écoles paramédicales hors université (6,4% contre 4,1% au niveau national).

L'ouverture des écoles d'ingénieurs Polytech Orléans et Tours et la croissance de l'ENIVL et de l'ENSIB (désormais INSA Centre Val de Loire) ont permis une **nette augmentation des effectifs d'élèves ingénieurs**, +24,2% entre 2006 et 2010, plus forte qu'au niveau national (+15,8% sur la même période). Trois élèves sur cinq en écoles d'ingénieurs suivent une formation à l'université.

Les universités d'Orléans et de Tours représentent les deux tiers des effectifs étudiants et **restent les acteurs principaux** de l'enseignement supérieur.

La préparation d'un diplôme **d'enseignement supérieur par apprentissage est en nette progression** dans l'académie (+13,5% entre 2010-2011 et 2011-2012). Avec 4 598

inscrits en 2011-2012, soit 3,8% de l'effectif national, la région Centre se place au 7^{ième} rang. 67% des apprentis sont inscrits dans une formation de niveau III, dont 85,2% en BTS/BTSA.

Le poids de la formation continue est relativement faible, 595 diplômes délivrés en 2010-2011, le nombre de VAE validées était de 63 en 2011 ce qui positionnait la région au 10^{ième} rang.

Part des étudiants par filière (base SISE 2011-2012)

	Académie	National
Universités (IUT compris)	65,8%	59,7%
STS et assimilés	13,7%	10,5%
Écoles paramédicales hors université	6,4%	4,1%
CPGE	3,8%	3,4%
Écoles préparant aux fonctions sociales	2,9%	1,7%
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	3,4%	5,4%
Ingénieurs hors université	1,9%	3,6%
Autres	2%	4,8%

Ces constats tendent à mettre en avant :

- ⇒ Le poids de l'offre de proximité : l'ouverture des Polytechs a immédiatement permis l'augmentation des effectifs, de la même manière, on observe que la part des néo bacheliers s'orientant en BTS et IUT est d'autant plus élevée que les formations sont offertes dans les départements où ils résident
- ⇒ La nécessité de progresser en matière de formation continue
- ⇒ L'importance du développement de l'apprentissage, comme levier d'ouverture de l'enseignement supérieur

1.3 LES ETUDIANTS INSCRITS A L'UNIVERSITE

Concentration des effectifs sur Tours et Orléans

L'Université regroupe 2/3 des effectifs étudiants. Ces derniers sont bien évidemment fortement présents sur Tours et Orléans, villes sièges de nos deux universités. On observe une forte concentration sur Tours qui représente 59,3% des effectifs et Orléans qui regroupe 30,4% des effectifs. On trouve ensuite Bourges, avec un peu plus de 4% et Blois avec 2,2%. Quant à Châteauroux, Chartres et Issoudun, ils réunissent ensemble 3,9%. Les

faibles effectifs sur certains sites posent la question de leur capacité actuelle de répondre aux besoins de formation des jeunes de leur bassin d'implantation.

Effectifs étudiants par site (hors écoles d'ingénieurs publiques autonomes)

Tours	Orléans	Bourges	Blois	Châteauroux	Chartres	Issoudun	Total
21 945	11 250	1 522	808	690	512	255	36 982

Données 2011-2012 Atlas Régional

Prépondérance du niveau Licence

Du point de vue de la répartition des effectifs par diplôme, l'académie Orléans-Tours se distingue par la surreprésentation du niveau Licence, lequel regroupe 22 888 étudiants et près de 64% des effectifs en 2010-2011, ce qui situe la région au 4^{ième} rang, tandis que les niveaux Master et Doctorat positionnent la région Centre en-deçà de la moyenne nationale.

	L	M	D
Académie	63,7%	33,1%	3,2%
France Métropolitaine	58,9%	35,8%	4,5%

Les licences professionnelles quant à elles, regroupent 1 420 inscrits (2010-2011). Le Centre représente 2,9% de l'effectif national, ce qui place la région au 13^{ième} rang.

Les sciences : une position plus forte qu'au niveau national

Répartition des étudiants inscrits en université par grandes disciplines (2010-2011)

	Droit Eco AES	LLSH	Santé	Sciences	Formations ingénieurs	STAPS	Total
Académie	27,8%	29,2%	14%	22,1%	4,5%	2,3%	100%
FM	30,1%	31,1%	14,1%	19,3%	2,7%	2,5%	100%

Globalement la répartition par domaine est conforme à celle qui prévaut au niveau national, néanmoins, une différence apparaît à la faveur des sciences et en particulier sur les formations ingénieurs des universités. Dans une région dont l'industrie reste une composante forte de l'économie, cette spécificité constitue un atout pour mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de compétences.

1.4 LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES ET DES ETUDIANTS

S'il ne s'agit pas du seul facteur explicatif, le choix des trajectoires courtes et de l'apprentissage n'est pas sans lien avec les caractéristiques socio-économiques de la population.

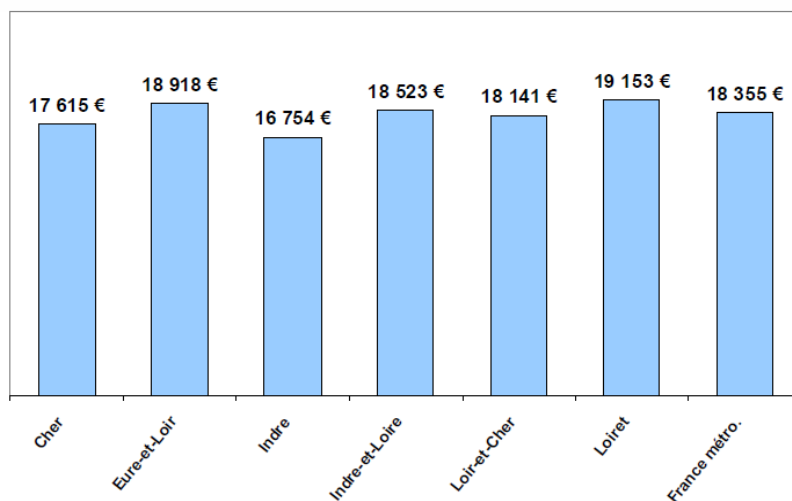
Le revenu médian de la région Centre se situe au-dessus de la moyenne des autres régions de province. Malgré tout, cette donnée recouvre de fortes disparités selon les départements.

Revenu médian 2009

Centre	France province	France métropolitaine
18 404€	17 858€	18 355€

Source : INSEE

Médiane des revenus fiscaux des ménages en 2009



Source : INSEE

De la même façon, les départements sont inégalement touchés par la précarité comme l'atteste la part de la population couverte par le RSA.

Répartition de la population couverte* par le RSA au 31 décembre 2010

	Allocataires RSA	Population couverte	Population de 0 à 59 ans	Taux de couverture %
Cher	10 509	22 877	225 663	10,1
Eure-et-Loir	9 162	20 299	331 679	6,1
Indre	5 439	12 183	161 671	7,5
Indre-et-Loire	13 980	28 624	449 604	6,4
Loir-et-Cher	7 610	17 070	238 310	7,2
Loiret	15 548	34 901	508 106	6,9
Centre	62 248	135 954	1 915 033	7,1
Métropole	1 833 787	3 874 095	48 475 133	8,0

* population couverte par le RSA : l'allocataire, le conjoint et les personnes à charge

Sources : Cnaf ; MSA

Du côté des étudiants, en 2010-2011, 33,1% sont bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux contre 25,1% au niveau national, ce qui place la région au 2nd rang. Trois quarts de ces étudiants sont inscrits à l'université. 30,3% des boursiers sont aux échelons 5 et 6, soit 10% des effectifs universitaires globaux, lorsque la moyenne nationale est de 8,6%. Par ailleurs, on dénombre 251 Aides Universitaires Annuelles dont 74,5% aux échelons 5 et 6 (Source DGESIP C2).

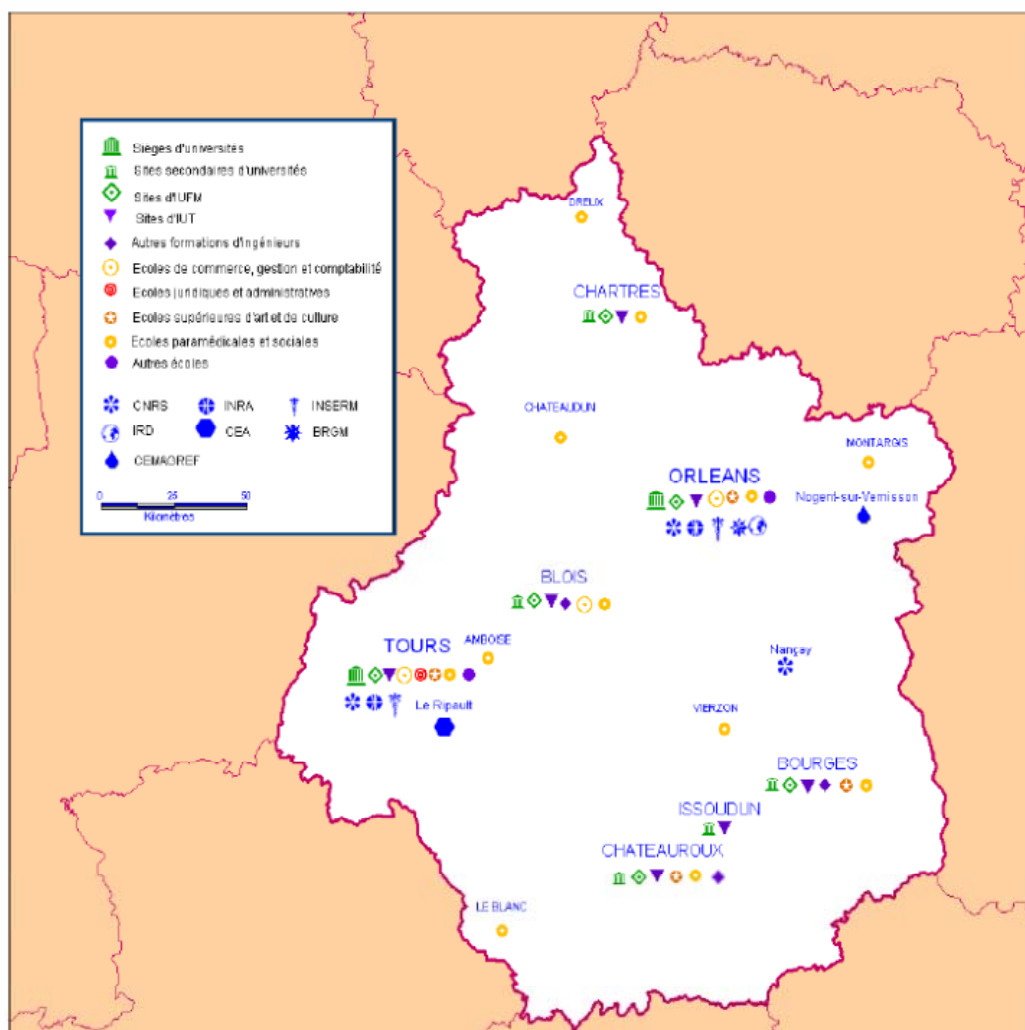
Cette situation pose à nouveau la question de l'importance de l'offre de proximité et/ou de l'arbitrage entre localisation et aides aux étudiants dans un contexte de rationalisation de l'offre.

A cet égard, les dispositifs d'aide mis en place par la Région trouvent leur justification : aide au transport avec TER Bac+, aide aux séjours de formation en Europe et à l'international avec Mobi-Centre, aide à l'accès au numérique (dons de tablettes pour les étudiants à partir de la 4^{ème} année, salles informatiques en libre-service pour tous les étudiants), aide à la souscription d'une mutuelle santé pour les boursiers des niveaux 4 et supérieurs.

1.5 L'OFFRE ET SA REPARTITION SUR LE TERRITOIRE

L'offre de formation en région Centre est relativement riche quantitativement et assez largement répartie sur le territoire. On recense 2 universités (l'une située à Tours et l'autre à Orléans) dotées respectivement de 4 et 2 sites (les deux sites centraux + Bourges, Chartres, Châteauroux/Issoudun pour l'Université d'Orléans, et + Blois pour l'Université de Tours), 9 écoles, 9 classes préparatoires aux grandes écoles (dont une privée), 76 BTS (50 dans le public, 26 dans le privé) et 10 BTSA (7 dans le public, 3 dans le privé).

Carte des implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche

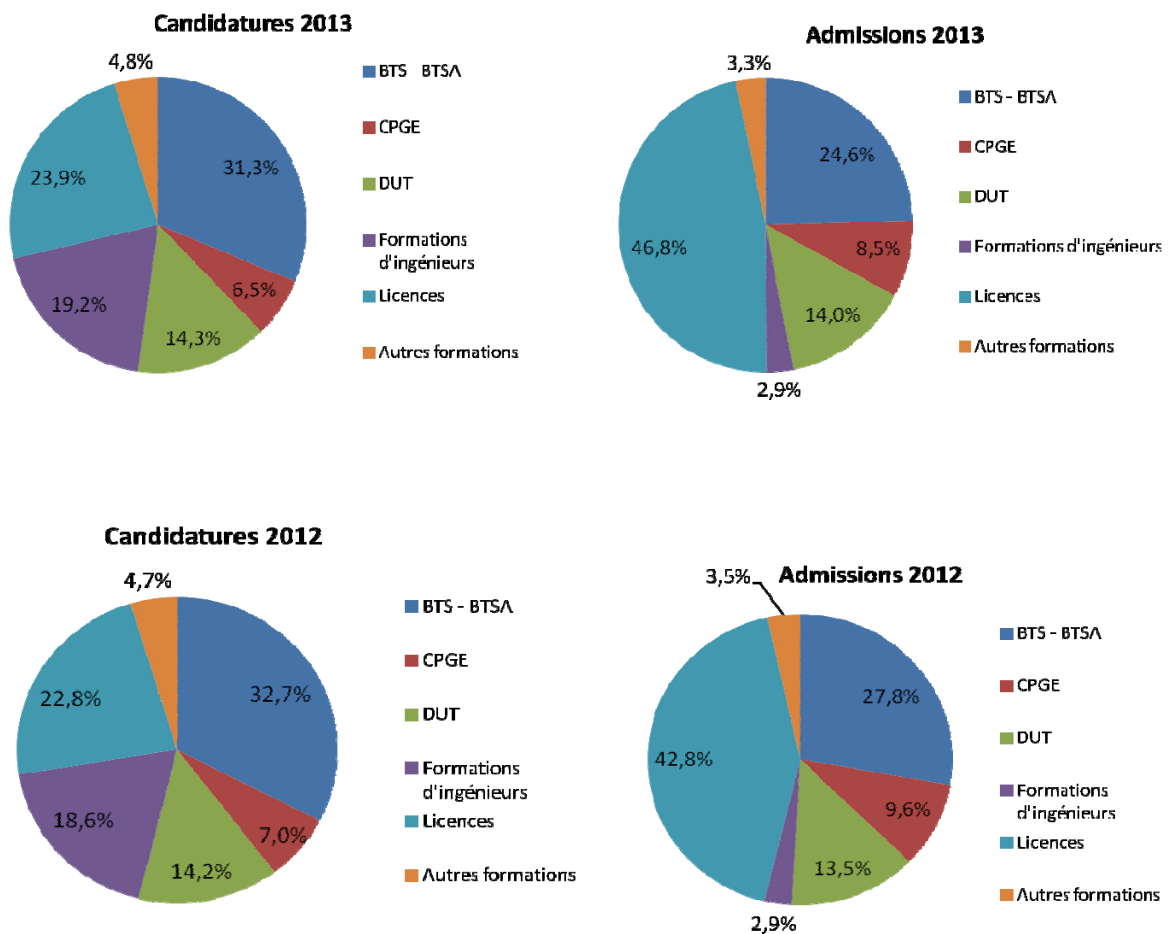


L'essaimage participe à la vitalité du territoire ainsi qu'à l'accès pour chaque étudiant à une formation de proximité. Pour autant, se posent des questions relatives à l'adaptation qualitative de cette offre à la demande des étudiants ainsi qu'aux besoins du développement économique et social régional. De même, la pertinence de certaines formations dont les effectifs sont relativement faibles mérite d'être analysée en termes de réponse aux besoins de formation aussi bien qu'en termes d'impact sur la répartition équilibrée des moyens.

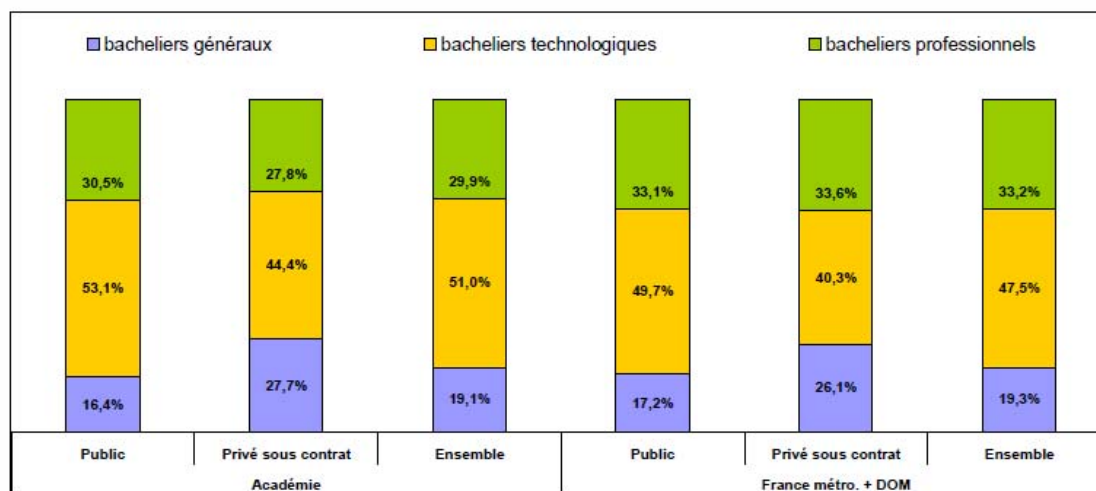
Demandes des étudiants et affectations obtenues.

Les demandes formulées dans l'application Admission Post Bac (APB) pour l'accès à la 1^{er} année d'études supérieures confirment la très forte proportion de candidatures en faveur des filières courtes STS et DUT, même si cette part tend à se réduire (45,6% en 2013,

46,9% en 2012 ; 49,7% en 2011). S'agissant de filières sélectives (BTS et IUT), les capacités d'accueil ne peuvent permettre de donner satisfaction à l'ensemble des candidats. Il découle de cette situation au moins deux effets à souligner : un report par défaut sur les formations universitaires (hors IUT) qui n'est pas sans conséquence sur les taux d'abandon qu'elles connaissent, une obtention des places par les candidats ayant les dossiers les plus solides, avec notamment une surreprésentation des bacheliers généraux, de sorte que les formations technologiques et professionnelles ne bénéficient pas nécessairement aux publics auxquels elles sont destinées.

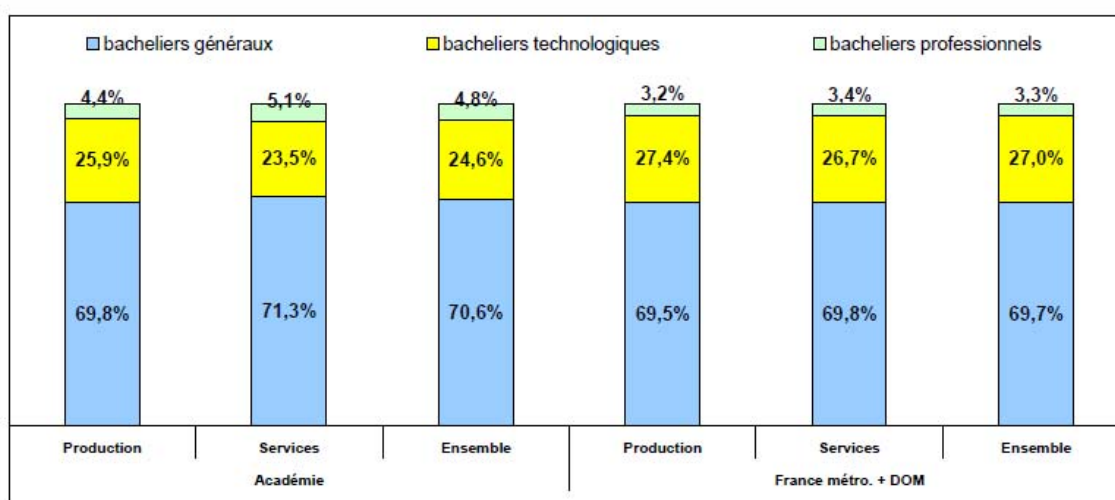


Structure des inscrits nouveaux bacheliers en STS (rentrée 2012)



Source : BCP

Structure des inscrits nouveaux bacheliers en IUT (rentrée 2012)



Source : MESR-SIES

Le nombre de places en formations courtes paraît insuffisant au regard des vœux exprimés, alors qu'il est pourtant globalement supérieur à celui observé dans les autres régions. Ainsi la solution ne réside pas mécaniquement dans l'accroissement de l'offre. Plusieurs facteurs plaident en faveur d'une orientation prioritaire des publics issus des baccalauréats professionnels et technologiques vers le post-bac court, en incitant les bacheliers généraux à privilégier les parcours longs, ce qui permettrait d'aller vers une entrée en Licence plus conforme aux moyennes observées au plan national. L'ambition affirmée d'une élévation des niveaux de qualification tant parce qu'elle protège les publics du chômage et facilite leur insertion professionnelle, que du point de vue de la dynamique même du territoire,

conduit en effet à rechercher un nouvel équilibre dans l'orientation des bacheliers entre cycle court BTS DUT et cycle long Licence Master.

De ces constats, il ressort la nécessité de :

- ⇒ Travailler aux actions à même de concourir à une orientation choisie et non subie qui assure une meilleure continuité entre formation acquise dans le 2nd degré et celle poursuivie dans l'enseignement supérieur
- ⇒ Développer et mieux coordonner l'accompagnement pédagogique et l'orientation des bacheliers professionnels pour leur permettre une poursuite d'étude réussie
- ⇒ Faire évoluer l'offre en visant à la fois une plus forte orientation vers les voies universitaires Licence Master Doctorat et en permettant aux bacheliers technologiques et professionnels des poursuites d'études offrant une réelle chance de réussite
- ⇒ Favoriser, encourager la reprise d'études (VAE), et la formation tout au long de la vie

1.6 L'ATTRACTIVITE DE LA REGION CENTRE

L'attractivité des formations offertes recouvrent deux dimensions : 1/ la capacité à conserver dans l'académie, les néo-bacheliers qui poursuivent des études supérieures ; 2/ la capacité à attirer des étudiants venant d'une autre région ou de l'étranger.

Les néo-bacheliers : entrants et sortants

27 % des bacheliers de l'académie qui poursuivent des études supérieures le font dans une autre académie. Les plus stables sont ceux qui s'inscrivent en STS et à l'université.

Taux de poursuite des néo bacheliers issus de l'académie selon la destination géographique

	2009	2010	2011	2012
Dans l'académie	74%	72,7%	72,9%	72,6%
Hors académie	26%	27,3%	27,1%	27,4%
Total	100%	100%	100%	100%

Toutes formations confondues

Part des néo bacheliers d'Orléans-Tours qui poursuivent hors académie selon le type de formation (2012)

CPGE	STS*	IUT	Universités	Ecoles ingénieurs**	Ecoles commerce gestion***	Ecoles para médicales	Ecoles domaine social
38,2%	21,8%	31,1%	26,7%	90,8%	100%	27,3%	60,5%

* Et assimilés

** Hors écoles d'ingénieurs dans les universités

*** Francs Business School n'est pas prise en compte dans ces statistiques agréées au niveau national

Lecture : sur 100 néo bacheliers issus de l'académie qui poursuivent en CPGE, 38,2 le font hors académie

Répartition des néo-bacheliers sortants selon la formation suivie

CPGE	STS*	IUT	Universités	Ecoles ingénieurs**	Ecoles commerce gestion	Ecoles para médicales	Ecoles domaine social
11,2%	20%	13%	38,6%	8,8%	6,2%	1,6%	0,6%

* Et assimilés

** Hors écoles d'ingénieurs dans les universités

Lecture : sur 100 néo-bacheliers sortants, 11,2 effectuent leur poursuite d'études en CPGE

Répartition des bacheliers entrants dans l'académie pour poursuivre des études supérieures par type de formation en 2012

CPGE	STS*	IUT	Universités	Ecoles ingénieurs**	Ecoles Art, Culture	Ecoles para médicales	Ecoles domaine social	Notariat
14%	27,7%	16%	30,8%	4,3%	4,1%	2,1%	0,2%	0,6%

Lecture : Sur 100 néo bacheliers entrants dans l'académie, 16 sont inscrits en IUT

Les étudiants venant d'une autre région ou de l'étranger

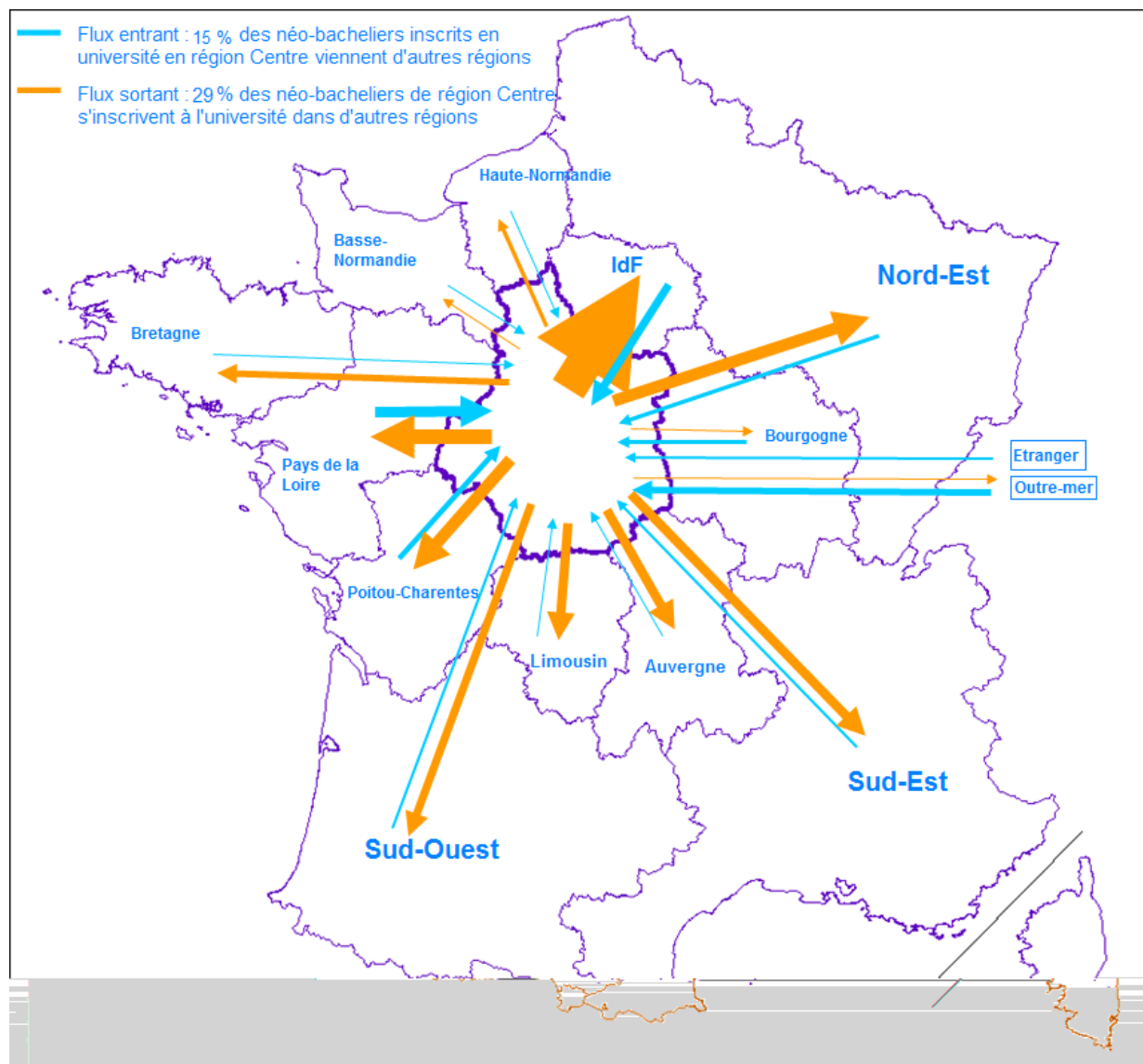
Près d'un tiers des bacheliers qui entrent dans l'académie pour effectuer leurs études supérieures s'inscrivent à l'université. Le deuxième pôle d'attractivité est représenté par les STS, plus du quart des bacheliers entrants dans l'académie s'y inscrivent.

Près d'un tiers des étudiants qui quittent l'académie partent pour la région parisienne (Paris, Créteil, Versailles). 40% s'inscrivent dans les autres académies limitrophes au premier rang desquelles, Nantes, Poitiers, Dijon.

Réciproquement, un tiers des étudiants qui viennent étudier dans la région Centre sont issus des académies de Nantes et de la région parisienne. Plus de 20% viennent de l'étranger et des DOM-TOM.

Focus sur l'université

Flux entrants et sortants des néo-bacheliers de la session 2011 inscrits à l'université en 2011-2012 (source SIES ; traitement : service de la coordination stratégique et des territoires)



Strater post bac région Centre octobre 2013, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Concernant les étudiants inscrits à l'université, tous niveaux de formation confondus, 23,9% des effectifs de la région Centre viennent d'une autre région ou de l'étranger ce qui

place l'académie en 14^{ième} position. Mais l'attractivité semble s'accroître avec le niveau de diplôme.

	Licence	Master	Doctorat
Orléans-Tours	16,7%	35,9%	41,8%
Rang	16 ^{ième}	8 ^{ième}	6 ^{ième}

Concernant plus spécifiquement la part des étudiants étrangers, l'académie affiche des taux assez conformes aux moyennes nationales. Malgré tout, on observe une diminution de la proportion globale entre 2006 et 2010.

Part des étudiants étrangers en 2010

	Licence	Master	Doctorat
Orléans-Tours	5,3%	15,4%	35%
FM	7,5%	16,1%	36,2%

Constat : si la proximité de la région parisienne et, le positionnement de la région Centre - qui se traduit par 9 académies limitrophes-, peuvent être considérés comme une difficulté, une meilleure visibilité des atouts de la région peut contribuer à inverser la donne :

- ⇒ Les places en résidences mises à dispositions des étudiants par le CROUS situent l'académie au 5^{ième} rang
- ⇒ La présence de domaines d'excellence associés aux Labex et Equipex des Investissements d'Avenir de l'Etat, ainsi qu'aux pôles soutenus par la Région dans le cadre du dispositif Ambition Recherche Développement 2020
- ⇒ La diversité de l'offre et son enrichissement : ouverture de l'INSA Centre Val-de-Loire

1.7 PARCOURS ET REUSSITE DES ETUDIANTS

La réussite des étudiants, enjeu premier du projet de loi pour l'enseignement supérieur, constitue un élément d'attractivité déterminant.

Formations courtes

Les taux de réussite dans les formations courtes STS de l'académie sont globalement supérieurs au taux nationaux.

Taux de réussite en BTS (public et privé)

	Session 2010	Session 2011	Session 2012
Académie	72,2%	73,7%	76,5%
France métro + DOM	69,9%	71,8%	73,2%

Source MESR

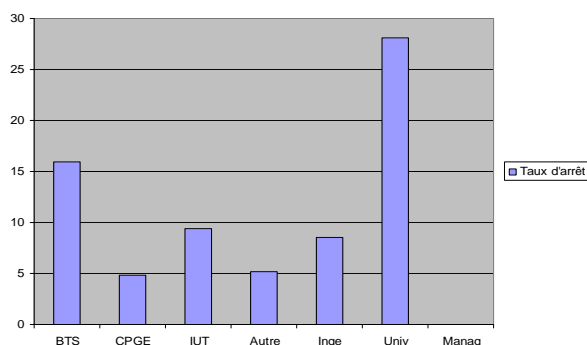
Parcours selon les formations

Devenir des étudiants inscrits en 1^{ère} année dans l'académie d'Orléans-Tours 2010 selon le type de formation

	STS	IUT	CPGE	Univ (hors IUT)
Taux d'arrêt	16%	9%	5%	28%
Taux de redoublement (y compris réorientation)	7%	10%	9%	25%
Taux d'accès en 2 ^{ième} année	77%	81%	86%	47%

Source enquête DEP Académie Orléans-Tours

Le taux de redoublement important en université résulte pour une part significative du poids des redoublements en 1^{ère} année PACES (35%).



Les taux d'abandon, sont plus élevés dans les formations non sélectives (université). Ce sont, en effet, celles pour lesquelles la part des orientations par défaut est la plus conséquente. Ces abandons ne sont pas nécessairement des arrêts des études supérieures. Ils marquent une non réinscription dans la formation ; les étudiants pouvant s'inscrire dans un autre type de formation l'année suivante (formations sanitaires et sociales, écoles de commerce, ...).

Les taux d'abandon sont également fortement corrélés au baccalauréat d'origine.

Taux d'arrêt* des études supérieures selon le baccalauréat d'origine

Bac pro	Bac techno	Bac gé
33,5%	24,8%	15,6%

*Par arrêt, il faut entendre que les étudiants sortent de l'enseignement supérieur avant d'avoir obtenu le diplôme sur lequel débouche leur formation

Renforcer les atouts de nos universités- sécuriser les parcours :

Le dernier « Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche » publié le 25 avril 2013 (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>), atteste que la réussite des étudiants inscrits dans les deux universités de la région Centre est plutôt bonne. (Pour exemple, l'Université d'Orléans appartient au groupe des 11 universités dont le taux de réussite en licence est supérieur à 50%).

Ces constats incitent :

- ⇒ A mieux communiquer sur la diversité de l'offre de formation et la réussite de nos universités
- ⇒ A renforcer les dispositifs d'accompagnement, d'orientation, de tutorat et de passerelles

Le présent diagnostic fournit une bonne vision d'ensemble des problématiques qui parcourent l'enseignement supérieur en région Centre, et permet à ce titre de fonder les ambitions, objectifs et actions décrits dans la Section II. Des informations complémentaires et plus précises seront cependant nécessaires afin de guider les acteurs dans la mise en œuvre de ce Schéma. Il apparaît ici le besoin stratégique d'un outil d'aide à la décision permettant d'approfondir, de systématiser, de préciser les informations sur l'enseignement supérieur en région Centre et les parcours des étudiants, et de comparer ces informations à celles des autres régions.

II. DES ACTIONS POUR REpondre A 4 AMBITIONS MAJEURES POUR LA REGION CENTRE

Installé en janvier 2013 dans le prolongement des Assises de l'enseignement supérieur, un comité de pilotage composé de représentants de la Région, de Centre - Val de Loire Université, et du Rectorat a défini les axes de travail ainsi que la démarche d'élaboration du SRESVE.

Des groupes de travail réunissant opérateurs de formation initiale et continue, acteurs socio-économiques et collectivités territoriales, se sont réunis de mars à juin permettant d'aboutir à une première série de propositions.

Dans une logique de coopération et de prise en compte des priorités des différents acteurs, une première version du schéma a été soumise au conseil d'administration de CVLU le 22 mai, au comité de pilotage le 5 juin, à la conférence des exécutifs régionaux le 6 juin puis à l'ensemble des participants aux groupes de travail le 28 juin. Un document préparatoire synthétique (« Trame du SRESVE ») a été envoyé aux collectivités en septembre 2013. La plupart d'entre elles ont formulé par écrit des commentaires et propositions, qui ont été pris en compte dans la finalisation du présent document.

Le schéma définit les objectifs prioritaires pour atteindre les quatre ambitions qui le structurent. Ces objectifs sont déclinés en actions, de nature plus concrète, qui engagent des publics parfois différents et nécessitent des investissements humains et financiers variables. L'ensemble est repris sous forme de fiches actions (cf. annexe) de façon à disposer d'une feuille de route claire et précise pour la réalisation et le suivi.

Certaines actions du SRESVE trouvent leur écho, mais sur un périmètre différent, avec des actions du CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles) adopté en 2011, avec lesquelles une articulation devra être trouvée.

Par ailleurs, la concertation pour la mise en œuvre du SRESVE devra être élargie, pour ce qui concerne les formations et établissements spécialisés, aux représentants de leurs tutelles en région (en particulier Agence Régionale de Santé dans le domaine de la santé et Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour les formations agricoles).

Au regard du diagnostic régional, le Schéma Régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante se fixe quatre ambitions :

Ambition 1	Ambition 2	Ambition 3	Ambition 4
Démocratiser et accroître l'accès aux formations supérieures, vecteur d'insertion professionnelle	Conforter la qualité de la vie étudiante comme facteur clé de la réussite	Promouvoir les atouts des établissements d'enseignement supérieur	Mobiliser l'enseignement supérieur pour le développement économique

Dans la mise en œuvre de chacune des actions qui sous-tendent ces quatre ambitions, une attention particulière sera accordée à la lutte contre les discriminations, qui constituent une inégalité inacceptable tout aussi bien qu'un gâchis en termes de talents et de compétences. L'objectif est ici de faire de la région Centre une région exemplaire, en particulier pour l'accès des personnes handicapées à toutes les formations et services de l'enseignement supérieur, ainsi que pour l'affirmation et la mise en œuvre de l'égalité entre femmes et hommes. Cet objectif transversal transparaît dans les différentes fiches actions.

2.1 AMBITION 1 : DEMOCRATISER ET ACCROITRE L'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES, VECTEUR D'INSERTION PROFESSIONNELLE

2.1.1 Considérations produites par la concertation

Le diagnostic présenté en Section I démontre la nécessité d'**ouvrir les portes des formations supérieures à un plus grand nombre de jeunes**, quelles que soient leur localisation sur le territoire régional et les caractéristiques socio-économiques de leur famille. Cette ambition largement partagée dans notre pays s'impose en région Centre encore plus qu'ailleurs, en raison notamment spécificités géographiques et socio-culturelles.

Cette « démocratisation de l'enseignement supérieur » repose sur trois axes et objectifs.

1) Promouvoir la poursuite d'études supérieures en région Centre

Une action essentielle consiste en la mise en place d'un outil de référencement de l'offre de formation commun à l'ensemble des établissements, qui accroîtra la lisibilité d'une offre de formation extrêmement diversifiée : à partir des données homogènes ainsi disponibles, il s'agit de fournir aux étudiants et à leurs familles des

informations comparables entre elles sur les différentes formations, les compétences qu'elles permettent d'acquérir, les débouchés professionnels qu'elles ouvrent, etc. Il importe également que les jeunes et leurs familles disposent des informations sur les formations supérieures dès les paliers d'orientation en troisième et en seconde. Un enjeu important consiste ici à faire partager la réalité et la diversité de l'enseignement supérieur par les professeurs de lycée et de collège, qui sont particulièrement bien placés pour conseiller dans ce domaine des jeunes qu'ils côtoient au quotidien. Il importe donc de consolider la connaissance qu'ils ont eux-mêmes de l'enseignement supérieur, par exemple en incluant des modules de formation spécifiques dans leur cursus initial de formation au sein de l'ESPE (Ecole Supérieure de Professorat et d'Education) Centre Val-de-Loire.

2) Sécuriser les parcours de formation dans le cadre de la loi ESR du 22 juillet 2013

Sécuriser les parcours des étudiants doit permettre d'accroître le taux de réussite, notamment en première année. De nombreuses initiatives existent déjà ou vont se développer dans le cadre de la loi du 22 juillet sur l'enseignement supérieur et la recherche. Cela passe par le développement de passerelles entre Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles et Licences universitaires, le développement des possibilités de réorientation y compris en cours d'année lorsque l'étudiant se heurte à des difficultés insurmontables dans le cursus qu'il avait choisi, et le recrutement prioritaire des bacheliers professionnels et technologiques en STS et IUT qui constituent le prolongement naturel de leur enseignement secondaire. L'enjeu est la déclinaison de ces démarches au niveau régional, en concertation avec l'ensemble des acteurs et en s'adaptant à leurs spécificités, permettant ainsi d'obtenir de meilleurs taux de réussite. Ces démarches et résultats contribueront par ailleurs à rassurer les jeunes – et leurs familles – sur l'accompagnement qu'ils trouveront dans leurs études et constitueront donc aussi un facteur d'attractivité pour les formations supérieures.

3) Promouvoir l'innovation pédagogique et la formation à distance

L'innovation pédagogique revêt des formes très diverses. Le profil, les besoins, les attentes des étudiants évoluent et se diversifient tout à la fois. Les établissements s'adressent de plus à de nouveaux publics, dans le cadre de la formation par alternance et de la formation continue, mais aussi dans celui de l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur. Ces évolutions percutent le cadre classique des formations universitaires. Les réponses possibles sont elles-mêmes très diverses – cours en ligne, formation à distance, démarches de certification, *Learning centers*, etc. – , elles ont pour point commun d'induire de profondes évolutions dans les pratiques pédagogiques. Il apparaît nécessaire

d'appuyer les enseignants chercheurs dans ces évolutions complexes. La démarche d'expérimentation envisagée permettra d'encourager les initiatives dans ce domaine, et de dégager par la suite des bonnes pratiques qui pourront être adaptées et éventuellement généralisées.

2.1.2 Ambition 1 : Objectifs et actions

➤ **Objectif : Promouvoir la poursuite d'études supérieures en région Centre**

Action 1 : Mise en place d'un outil de référencement de l'offre de formation et des compétences commun aux différents opérateurs

Action 2 : Consolidation de la connaissance des enseignants et des acteurs de l'orientation sur l'offre régionale de formation et les débouchés en s'appuyant particulièrement sur l'ESPE par des modules de formation créés en ce sens

➤ **Objectif : Sécuriser les parcours de formation dans le cadre de la loi ESR du 22 juillet 2013**

Action 3 : Signature de conventions entre les CPGE et les Universités pour renforcer les liens et permettre des passerelles

Action 4 : Recrutement prioritaire des bacheliers professionnels et technologiques en BTS et IUT pour éviter les orientations par défaut en licence

Action 5 : Développement des possibilités de de réorientation y compris dès le début de l'année scolaire

➤ **Objectif : Promouvoir l'innovation pédagogique et la formation à distance**

Action 6 : Promotion des modes innovants d'apprentissage, de certification et d'accompagnement : Mise en place de *Learning centers*, adaptation des pédagogies aux nouveaux modes d'apprentissage et développement des certifications

Action 7 : Mise en place d'outils communs pour le développement de la FOAD (Formation Ouverte à Distante)

2.2 AMBITION 2 : CONFORTER LA QUALITE DE LA VIE ETUDIANTE COMME FACTEUR CLE DE LA REUSSITE

2.2.1 Considérations produites par la concertation

L'augmentation du nombre d'étudiants va de pair avec la capacité à **créer les conditions de réussite pour chacun**. L'accès simplifié aux différents services, la qualité des logements et plus généralement des équipements, l'adaptation aux nouvelles modalités d'enseignement par le développement de *Learning centers*, l'accompagnement sous forme

de tutorat, tout comme la possibilité de concilier études et « job étudiant », sont autant d'aspects pour lesquels des actions fortes doivent être menées.

Les acteurs s'attacheront à rendre perceptible l'ensemble des services offerts aux étudiants. En effet, de nombreux organismes, collectivités s'impliquent fortement dans la vie étudiante. Cependant, il n'est pas aisé pour l'étudiant de connaître ces différentes aides et leurs modalités d'accès. Il est proposé de centraliser sur un site unique les liens qui renvoient sur les services apportés aux étudiants en matière de transports, de santé, d'accès au numérique, d'emplois étudiants, etc. Les partenaires renforceront la lisibilité de l'information qu'ils délivrent afin de qu'elle soit accessible à tous.

Diverses activités confèrent aux étudiants une expérience non négligeable. Des pratiques, comme l'accompagnement des primo-arrivants dans une résidence via le tutorat, l'encadrement sportif et culturel, l'engagement associatif, sont considérées désormais aussi formatrices que l'éducation et leur confèrent une expérience dans l'enseignement, l'organisation, la négociation, la gestion financière, le management et les relations humaines. De surcroît les expériences menées sur le tutorat des primo arrivants, notamment dans les résidences du CROUS, ont prouvé leur impact positif sur l'intégration des jeunes dans leur nouvelle vie d'étudiant et sur leur réussite. Centre-Val-de-Loire Université et le CROUS vont mener une réflexion pour que ces activités soient encouragées et valorisées dans le cursus des études.

Parallèlement l'emploi étudiant est une réalité. La récente étude de l'Observatoire de la vie étudiante de l'université de Tours révèle que 25 % des étudiants exercent une activité salariée en première année et ce taux atteint 38% en 3ème année. Ce travail salarié occasionnel ou régulier apporte un revenu indispensable à l'étudiant. Néanmoins, les risques d'échec dans les études augmentent parallèlement au degré de pénibilité du travail et à la durée hebdomadaire de travail. CVLU et la Région Centre vont s'attacher à élaborer en concertation avec les entreprises une charte des bonnes pratiques de l'emploi étudiant et sensibiliser celles-ci à l'importance de l'adaptation des horaires et conditions de travail des étudiants (éloignement du travail, heures libérées en périodes d'examens, etc.). .

Le CROUS et CVLU constatent également que dans leurs propres établissements le recours au « job étudiant » n'est que faiblement mobilisé alors qu'il permettrait d'accroître les services offerts aux étudiants (élargissement des horaires d'ouverture des services) et permettrait d'offrir des emplois compatibles avec les contraintes de la vie étudiante. Ils s'attacheront à développer les emplois adaptés aux étudiants et en feront la promotion.

La qualité des infrastructures et la facilité d'accès à l'information conditionne l'environnement de travail de l'étudiant. La Région, l'Etat et CVLU travailleront en concertation avec les collectivités locales pour élaborer les volets immobilier universitaire et

numérique du prochain Contrat de Plan. L'objectif est de disposer à l'été 2014 d'un programme contractualisé des projets qui seront mis en œuvre sur les 7 prochaines années. Ce programme prendra en considération l'adaptation aux nouvelles modalités de travail et plus particulièrement la réalisation de *Learning centers*.

L'accès à un coût modéré aux transports en commun et au logement notamment sur de courtes durées (stages, alternance) est déterminant pour la qualité de vie des étudiants. En effet, une étude de l'INSEE (Insee Centre - info juin 2013) souligne sur cet aspect l'attractivité d'Orléans et de Tours pour les étudiants de l'ensemble du territoire de la région Centre.

Pour certains étudiants, la mobilité est quotidienne et il convient de s'assurer que les horaires et les prix des transports sont soutenables. Cette réflexion doit être menée au niveau régional en ce qui concerne le TER mais aussi par les collectivités locales pour les transports urbains et départementaux. La Région a initié la première étape de cet objectif en limitant le coût d'abonnement au TER à 75 € par mois dès le premier trimestre 2014.

2.2.2 Ambition 2 : Objectifs et actions

➤ Objectif : Faciliter l'accès aux services et penser leur organisation comme appui à la réussite étudiante

Action 8 : Mise en place d'un site unique regroupant toutes les informations relatives aux services accessibles aux étudiants

Action 9 : Généralisation des points de santé mutualisés

Action 10 : Développement de l'accès aux logements sous les modalités de courts et moyens séjours pour s'adapter aux nouveaux rythmes universitaires

Action 11 : Généralisation de la Caution Locative Etudiante (CLE)

➤ Objectif : Améliorer la combinaison jobs/études

Action 12 : Développement des emplois étudiants

Action 13 : Elaboration et mise en œuvre avec les entreprises, d'une charte des bonnes pratiques d'emploi des étudiants

➤ Objectif : Aider à la reconnaissance de l'engagement

Action 14 : Encouragement et valorisation des participations actives des étudiants dans les actions de tutorat, la vie associative, culturelle et sportive

➤ **Objectif : Se doter d'installations de qualité sur les territoires**

Action 15 : Préparation concertée d'un programme de projets immobiliers définissant les priorités, les échéances, les financements mobilisés

Action 16: Développement des infrastructures permettant la généralisation de l'accès au numérique

Action 17 : Prise en compte de l'étudiant dans l'organisation des transports

2.3 AMBITION 3 : PROMOUVOIR LES ATOUTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

2.3.1 Considérations produites par la concertation

Pour répondre aux objectifs d'élévation du nombre d'étudiants, il importe de **renforcer l'attractivité** de l'enseignement supérieur en région Centre. Les atouts sont nombreux : taux de réussite, conditions matérielles, etc. Ils nécessitent une communication commune à l'ensemble des opérateurs et organisée à l'échelon du territoire pour susciter un rayonnement national, voire international concernant les masters et doctorats. La spécialisation des formations ainsi que la mobilité plus élevée des étudiants pour les 2^{ème} et 3^{ème} cycles exigent **une promotion active des domaines d'excellence** de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Centre.

Une condition indispensable à l'attractivité internationale et nationale réside dans l'accueil des étudiants, leurs conditions de vie et d'études et leur intégration dans la vie étudiante locale. L'ambition « Vie étudiante » répond à ce défi.

Cependant, les acteurs devront également accroître et mutualiser leur effort en matière de communication sur les forces d'attraction de leur territoire. Il est donc primordial que les établissements, d'une part définissent les domaines de formation et de recherche « phares » sur lesquelles ils souhaitent communiquer au niveau national et à l'international, et d'autre part qu'ils s'associent pour porter les messages. Leur présence conjointe aux forums nationaux et internationaux, ainsi que la réalisation de plaquettes communes selon les domaines, contribueront à cette plus grande lisibilité. Parallèlement, il appartient aux collectivités locales de mettre en avant les atouts de leur territoire. Aussi, ces actions de communication doivent être réfléchies et coordonnées par les différents acteurs impliqués (établissements de CVLU, Rectorat, Région et collectivités locales ...). **Un groupe « communication »** animé par CVLU élaborera des propositions en vue de rapprocher les différentes stratégies de communication, et de proposer des actions communes. Il s'appuiera sur les analyses effectuées par l'Instance de concertation pour l'optimisation de l'offre de formation et par la Commission Master.

Le rayonnement des formations de Master, d'ingénieurs et de management joue un rôle majeur dans l'attractivité nationale et internationale. Aussi, des actions seront mises en œuvre afin de renforcer ce rayonnement, notamment par une **mise en cohérence et par la recherche de synergies entre ces formations**.

La barrière de la langue est un des premiers freins à la venue d'étudiants étrangers en France. Il est à noter que les formations dispensées en anglais connaissent des taux élevés de public étranger. Aussi, **il convient d'accroître l'offre régionale de formations en anglais**. Les synergies entre établissements doivent être recherchées là où les équipes pédagogiques sont de trop petite taille pour assurer seules cette offre.

Chaque territoire dispose d'une offre de formation pour primo arrivants étrangers. Cette offre devra être développée en partageant les bonnes pratiques, en développant des outils communs de formation et d'évaluation. La FOAD (Formation Ouverte A Distance) est une des pistes qui sera étudiée pour faciliter la mutualisation de formations.

Parallèlement les établissements s'attacheront à favoriser les formations en langue des enseignants chercheurs et s'appuieront également sur leurs accords interuniversitaires pour développer une offre de cours en anglais.

Une analyse des dispositifs d'aide à la mobilité entrante sera menée avec pour objectif d'en renforcer leur impact et de créer des complémentarités entre les dispositifs existants.

2.3.2 Ambition 3 : objectifs et actions

➤ **Objectif : Assurer la cohérence, la mise en synergie et la valorisation des actions en faveur des formations de master, d'ingénieurs et de management**

Action 18 : Développement et valorisation des masters potentiellement les plus attractifs et plus particulièrement ceux adossés aux domaines d'excellence de la recherche

Action 19 : Renforcement de la visibilité et l'attractivité des formations d'ingénieurs et de management dans le cadre des réseaux (Polytech, INSA, IAE).

➤ **Objectif : Accroître l'attractivité à l'international**

Action 20 : Renforcement de la visibilité de l'offre de formation et développement des cursus en anglais

Action 21: Simplification des démarches et développement des mesures favorisant l'accueil des étudiants étrangers

Action 22 : Optimisation du dispositif régional d'aide à la mobilité entrante

➤ **Objectif : Renforcer et mutualiser les actions de communication**

Action 23 : Mise en place d'un groupe communication

2.4 AMBITION 4 : MOBILISER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.4.1 Considérations produites par la concertation

Le schéma régional est l'occasion **de renforcer les liens** nécessaires et sources de dynamisme avec les acteurs du **monde socio-économique**. L'enseignement supérieur est producteur de connaissances et de compétences insuffisamment connues et valorisées dans le monde économique. Les étudiants dotés de ces savoirs et savoir-faire disposent d'un potentiel susceptible d'enrichir le capital humain des entreprises. Réciproquement, ces dernières constituent des lieux d'apprentissage privilégiés permettant aux futurs actifs d'acquérir techniques, méthodes et expériences. L'approfondissement des relations d'ores et déjà existantes apparaît donc comme un enjeu fort tant pour l'alternance que pour la mise en œuvre des stages ou le renforcement des pôles de compétitivité.

Le développement et la mise en cohérence de l'offre de formation en alternance dans le supérieur pourra s'appuyer sur l'évolution du CFA interuniversitaire en CFA de CVLU, permettant une approche plus globale, incluant également les Grandes Ecoles d'Ingénieurs et de Management.

L'élargissement de l'offre de formation continue constituera un élément de réponse aux besoins de renforcement des compétences dans les entreprises régionales. Il nécessitera une vision prospective de l'évolution des métiers et des besoins sur les territoires. Il pourra s'appuyer sur un rapprochement des services de formation continue au sein de CVLU. Il apportera enfin des ressources complémentaires aux établissements.

Enfin, il importe de renforcer la diffusion de la culture entrepreneuriale auprès des étudiants de l'enseignement supérieur grâce à une généralisation des modules pédagogiques de création d'entreprises.

2.4.2 Ambition 4 : objectifs et actions

➤ **Objectif : Développer et optimiser l'offre de formation en alternance**

Action 24 : Renforcement et mise en cohérence de l'offre de formations en alternance jusqu'au niveau Master

Action 25 : Création d'un CFA de la communauté d'universités et établissements Centre Val de Loire

➤ **Objectif : Attirer les compétences en entreprise**

Action 26 : Elargissement de l'offre de formation continue au niveau de l'enseignement supérieur

➤ **Objectif : Accroître la connaissance réciproque du tissu économique et du monde de l'enseignement supérieur**

Action 27 : Généralisation de modules pédagogiques de création d'entreprises

Action 28 : Elaboration d'une vision prospective de l'évolution des métiers et des besoins sur les territoires

➤ **Objectif : Favoriser l'insertion professionnelle et la promotion sociale**

Action 29 : Création d'un organisme régional de formation tout au long de la vie

Action 30 : Renforcement et mise en synergie des dispositifs d'accompagnement existants pour favoriser l'insertion professionnelle

III. LA GOUVERNANCE ET LES INSTANCES DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA

Le système d'enseignement supérieur régional implique des acteurs multiples (établissements, Rectorat, Région, collectivités, acteurs socio-économiques). Il s'adresse par ailleurs à des « étudiants » de tous âges et de tous profils, *via* des modes de formation multiples (formation initiale, continue, apprentissage, etc.). L'élaboration et la mise en œuvre des actions destinées à faciliter et optimiser son fonctionnement nécessitent donc une articulation entre différents niveaux de gouvernance.

Ainsi, est-il possible de distinguer *a minima*:

- la gouvernance spécifique à une action, qui peut s'appuyer sur des structures déjà existantes ou sur des « groupes projets » à créer, dont les participants décident conjointement des modalités de fonctionnement,
- la gouvernance générale du SRESVE, basée sur une logique de partenariat et de concertation, qui juridiquement (cf. loi du 22 juillet sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche) ne peut s'imposer aux décisions des partenaires. Son objectif est de permettre, à partir d'une vision globale des enjeux et des moyens disponibles, l'élaboration et le suivi partagé des différentes actions qui le composent.

Les travaux au niveau régional seront suivis par le Comité de pilotage du SRESVE. Ce comité rassemble les trois pilotes (Région, Rectorat, CVLU). Il examine les résultats obtenus dans la mise en œuvre des différentes actions incluses dans le Schéma. Il décide

de l'ajout de nouvelles actions dans le Schéma, ainsi que de la suppression d'actions closes ou devenues non pertinentes. Ses décisions sont prises à l'unanimité des trois pilotes. Il se réunit autant que de besoin, et au moins deux fois par an.

Le Comité de Pilotage s'appuie sur un Comité Technique, mis en place par les trois pilotes du Schéma. Ce Comité Technique recueille les travaux et les conclusions des différentes instances du Schéma (Comités Territoriaux, Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur, instances de mise en œuvre du Schéma, groupes projets associés aux différentes actions du Schéma). Il analyse et synthétise les résultats ainsi obtenus, identifie les éventuelles difficultés associées à la mise en œuvre du Schéma et de ses actions, et élabore les propositions de décision soumises au Comité de Pilotage. Il se réunit autant que de besoin, et au moins en amont de chacune des réunions du Comité de Pilotage.

Les établissements conservent toute leur autonomie de validation et d'implication concernant les projets, en cohérence avec leurs stratégies respectives.

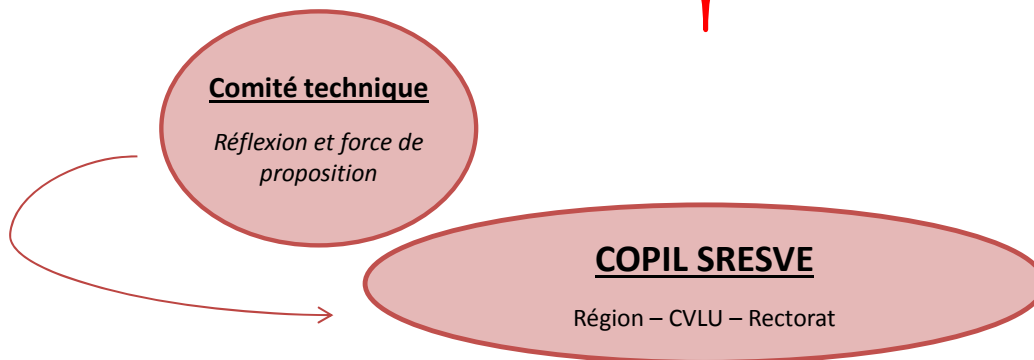
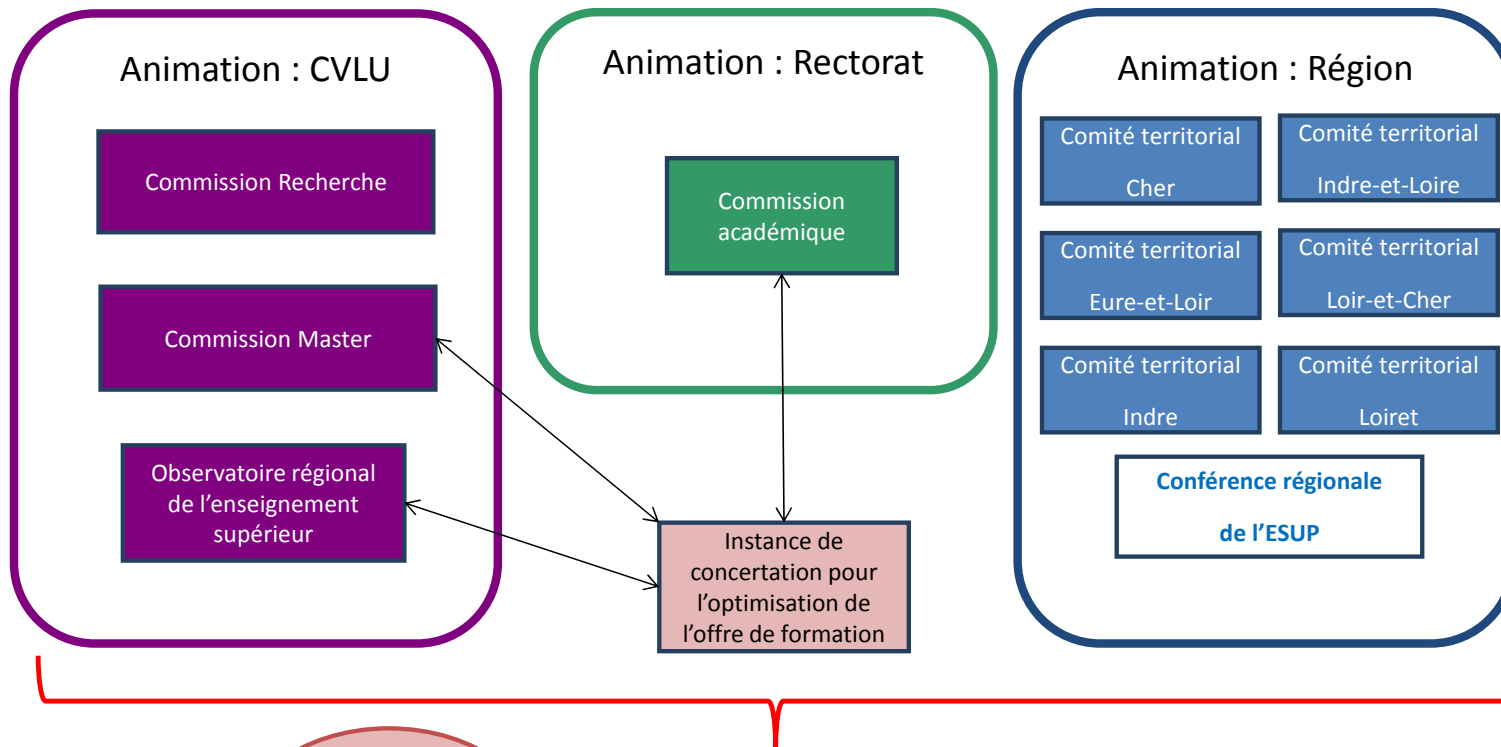
Les financeurs conservent toute leur liberté de choix en matière de financement et de soutien des projets.

3.1 UNE GOUVERNANCE ASSURANT LA PARTICIPATION DES TERRITOIRES

Conformément à la loi du 22 juillet 2013 sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, la gouvernance générale du SRESVE doit s'effectuer en cohérence avec les stratégies nationales, mais également en concertation avec les collectivités locales concernées.

3.1.1 Une conférence régionale de l'enseignement supérieure et de la vie étudiante

L'organisation régulière d'une « Conférence régionale de l'enseignement supérieur » rassemblant l'ensemble des acteurs permettra l'appropriation collective des travaux conduits dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de leurs articulations avec la Recherche et l'Innovation.



GOUVERNANCE
DU SRESVE



La Conférence Régionale permettra aux acteurs de partager leurs visions stratégiques, d'affirmer leur engagement dans les actions qu'ils jugent prioritaires, de partager les bonnes pratiques des différents territoires et établissements, et plus généralement de renforcer et de faire connaître la dynamique portant le Schéma. Sur le plan technique, les travaux de la Conférence seront préparés par le Comité Technique, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs. La Conférence se réunit au moins une fois par an.

3.1.2 Six comités territoriaux

Les travaux conduits à l'échelon de chacun des territoires nécessitent une coordination entre l'ensemble des acteurs concernés: établissements, collectivités territoriales, acteurs socio-économiques. Cette fonction est assumée par des Comités territoriaux, lesquels peuvent s'appuyer sur des instances existantes (ex : Bourges Campus), éventuellement à élargir et à adapter. Leur rôle est d'assurer la concertation entre l'ensemble des acteurs d'un territoire afin d'élaborer des projets cohérents et ambitieux, mobilisant les atouts et spécificités de chaque territoire, en exploitant au mieux les synergies possibles. Ces projets peuvent consister en des actions d'animation de la vie étudiante, en des opérations d'immobilier universitaire (suivi en lien avec les maîtres d'ouvrage), mais aussi en des actions relevant à la fois de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le choix et le mandat du représentant de chacun des acteurs au sein du Comité Territorial relèvent de leur responsabilité. Les Comités Territoriaux envoient les conclusions de leurs travaux et leurs propositions au Comité Technique, qui les prend en compte dans l'élaboration de l'ordre du jour des réunions du Comité de Pilotage et dans la préparation des réunions de la Conférence Régionale. Ils peuvent inviter en tant que de besoin la Région, le Rectorat ou CVLU à leurs réunions.

Le périmètre géographique de ces Comités consultatifs territoriaux est a priori celui des départements, même si l'essentiel de leurs travaux concernera les sites universitaires des grandes agglomérations.

3.2 DES INSTANCES DE MISE EN ŒUVRE

Indispensables à la mise en œuvre du Schéma, ces instances permettent à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur de :

- connaître et partager l'information,
- se concerter pour favoriser le développement d'une offre de formation répondant aux besoins sociaux et économiques du territoire,
- communiquer sur les atouts des territoires et des formations,

Ces instances sont détaillées ci-dessous.

3.2.1 Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur (ORES)

L'évolution de la carte des formations doit être fondée sur une connaissance fine de l'offre et des besoins de formation. Une priorité d'action consistera à doter les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur d'un système d'observation capable de quantifier de manière systématique et pérenne les flux d'étudiants entre établissements, entre formations et entre territoires. Les informations ainsi obtenues devront pouvoir être reliées aux données déjà existantes sur les formations jusqu'au baccalauréat, ainsi que sur les filières économiques les plus porteuses en termes d'emploi.

La création de l'**Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur (ORES)** répond à ce besoin. Le soutien de la Région a permis à CVLU de recruter en 2012 un ingénieur afin de configurer cet Observatoire. Il a été convenu de mettre en place une **coopération entre l'ORES et l'ORFE** (Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi), ce dernier ayant déjà mis en place des dispositifs d'observation systématique des formations professionnelles, en lien avec le Rectorat, ainsi que des formations sanitaires et sociales. Une base de données regroupant l'ensemble des formations supérieures sera mise en place par l'ORFE, en s'appuyant sur un conventionnement entre CVLU, le GIP Alfa Centre, la Région et le Rectorat. L'ORFE assurera les traitements (analyse des parcours, cartographie des formations, ...) et l'ORES assurera le pilotage de ces actions. Les moyens nécessaires pour le démarrage opérationnel seront assurés par le recrutement d'un ingénieur d'études par l'ORFE, mis à disposition de l'ORES, et avec le financement de la Région.

3.2.2 Instance de concertation pour l'optimisation de l'offre de formation

Les attentes vis-à-vis-des formations supérieures sont de plus en plus fortes et multiples, en termes de développement personnel, d'insertion professionnelle, de réponse aux besoins de compétences des entreprises, et de contribution au développement économique territorial. Les établissements sont confrontés à la nécessité croissante d'atteindre l'excellence dans ces domaines et de la démontrer à travers des indicateurs indiscutables. Dans un contexte budgétaire forcément contraint, cette réalité conduit tous les acteurs à s'interroger sur l'optimisation de l'offre de formation, dans la perspective de concentrer les moyens sur les formations qui répondent le mieux aux différents aspects de cette demande.

Ces questions revêtent une dimension spécifique dans les antennes universitaires, dans lesquelles l'offre de formation est forcément réduite et ne peut répondre ni à l'ensemble des besoins de formation, ni aux besoins de compétences de l'ensemble des acteurs socio-économiques. L'offre de formation sur ces sites apparaît d'autant plus robuste

qu'elle s'organise dans le cadre d'un « **écosystème local cohérent** » L'articulation des formations existantes permet d'apporter une réponse de qualité, diversifiée et complète dans un domaine spécifique, en lien avec les besoins et /ou les atouts locaux. Par ailleurs, cette volonté de mise en synergie recouvre une préoccupation des enseignants chercheurs et de leurs établissements, tant elle contribue à rendre plus attractifs des sites distants des deux grands sites universitaires et à faciliter ainsi les recrutements. Les travaux de l'ORES fourniront des éléments d'information pour quantifier et évaluer cette approche de façon à pointer les formations qui méritent le plus d'être développées sur chaque site, ainsi qu'à identifier les solutions alternatives à même d'être proposées aux étudiants qui ne trouvent pas de réponse locale pour construire le parcours de formation choisi.

Bien évidemment l'ouverture, la modification et la fermeture de formations relèvent et continueront à relever de décisions autonomes de chaque établissement. Toutefois, ces décisions seront utilement éclairées par un processus de concertation global dans le cadre de la pérennisation du SRESVE. Les différents établissements pourront ainsi mettre en regard leurs offres de formation respectives et identifier les synergies et mutualisations possibles. Ils pourront également apporter une réponse collective aux nombreuses sollicitations dont ils sont l'objet de la part des multiples acteurs concernés (acteurs socio-économiques, collectivités territoriales, etc.). Le référencement des formations (cf. fiche action) et l'ORES constitueront des outils permettant d'analyser le positionnement des formations supérieures en région Centre, ainsi que la diversité des parcours au sein du « système régional d'enseignement supérieur ».

La mise en place d'une instance de concertation au sein du SRESVE, permettra d'élaborer des propositions concernant l'optimisation de l'offre de formation supérieure. Elle pourra par exemple émettre un **avis consultatif lors de l'ouverture de nouvelles formations**, ou réaliser des analyses de l'offre de formation dans des domaines ciblés, sur commande du comité de pilotage du SRESVE.

Elle prendra en compte les travaux des territoires qui œuvrent de façon concertée au développement et à la mise en cohérence de leur offre au niveau local.

Enfin, ses travaux sont mis à disposition de la Commission Académique de coordination des formations post-baccalauréat, laquelle a pour mission première d'assurer le continuum « bac -3 ; bac+3 ».

3.2.3 Commission académique de coordination des formations post-baccalauréat

La « Commission académique des formations post-baccalauréat », a vu ses compétences élargies par la circulaire 2013-0012 du 18 juin 2013. Cette circulaire spécifie qu'elle étudie

la carte des formations Bac-3 Bac+3, et qu'elle émet un avis avant que les décisions d'ouverture et de fermeture des formations BTS / CPGE / DUT / Licence ne soient prises par les autorités compétentes.

La Commission Académique est présidée par le Recteur d'Académie. Elle comprend notamment des représentants des établissements (universités, grandes écoles, lycées), des branches professionnelles, des parents d'élèves, des étudiants et des élèves.

3.2.4 Commission Master

La Commission Master analyse l'offre de formation au niveau Master au regard de son articulation avec les pôles d'excellence en recherche. A ce titre, elle transmet les résultats de ses travaux à l'Instance de concertation pour l'optimisation de l'offre de formation, qui les prend en compte dans l'élaboration de ses avis et recommandations.

La Commission explicite également les axes possibles de communication sur les points forts ainsi identifiés. A ce titre, elle transmet les résultats de ses travaux au Groupe Communication, qui les prend en compte dans l'élaboration de la stratégie et des actions de communication autour de l'offre de formation supérieure en région Centre.

L'animation de la Commission Master est assurée par CVLU.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
I. CARACTERISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN REGION CENTRE : UN DIAGNOSTIC CONTRASTE	5
1.1 DEFICIT DES EFFECTIFS ETUDIANTS	5
1.2 REPARTITION DES ETUDIANTS DANS LES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION	7
1.3 LES ETUDIANTS INSCRITS A L'UNIVERSITE	8
Concentration des effectifs sur Tours et Orléans	8
Prépondérance du niveau Licence	9
Les sciences : une position plus forte qu'au niveau national	9
1.4 LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES ET DES ETUDIANTS	10
1.5 L'OFFRE ET SA REPARTITION SUR LE TERRITOIRE	11
Demandes des étudiants et affectations obtenues	12
1.6 L'ATTRACTIVITE DE LA REGION CENTRE	15
Les néo-bacheliers : entrants et sortants	15
Les étudiants venant d'une autre région ou de l'étranger	16
Focus sur l'université	17
1.7 PARCOURS ET REUSSITE DES ETUDIANTS	18
Formations courtes	18
Parcours selon les formations	19
Renforcer les atouts de nos universités- sécuriser les parcours :	20
II. DES ACTIONS POUR REpondre A 4 AMBITIONS MAJEURES POUR LA REGION CENTRE	21
2.1 AMBITION 1 : DEMOCRATISER ET ACCROITRE L'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES, VECTEUR D'INSERTION PROFESSIONNELLE	22
2.1.1 Considérations produites par la concertation	22
2.1.2 Ambition 1 : Objectifs et actions	24

2.2 AMBITION 2 : CONFORTER LA QUALITE DE LA VIE ETUDIANTE COMME FACTEUR CLE DE LA REUSSITE	24
2.2.1 Considérations produites par la concertation	24
2.2.2 Ambition 2 : Objectifs et actions	26
2.3 AMBITION 3 : PROMOUVOIR LES ATOUTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	27
2.3.1 Considérations produites par la concertation	27
2.3.2 Ambition 3 : objectifs et actions	28
2.4 AMBITION 4 : MOBILISER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	29
2.4.1 Considérations produites par la concertation	29
2.4.2 Ambition 4 : objectifs et actions	29
III. LA GOUVERNANCE ET LES INSTANCES DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA	30
3.1 UNE GOUVERNANCE ASSURANT LA PARTICIPATION DES TERRITOIRES	31
3.1.1 Une conférence régionale de l'enseignement supérieure et de la vie étudiante ..	31
3.1.2 Six comités territoriaux	33
3.2 DES INSTANCES DE MISE EN ŒUVRE	33
3.2.1 Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur (ORES)	34
3.2.2 Instance de concertation pour l'optimisation de l'offre de formation	34
3.2.3 Commission académique de coordination des formations post-baccalauréat	35
3.2.4 Commission Master	36
TABLE DES MATIERES	37
ANNEXE : FICHES ACTION DETAILLEES	39

ANNEXE : FICHES ACTION DETAILLEES

